
TRESORERIE FEDERALE

**Modalités de remboursement à la fédération
à jour du CF de juin 2012****Membres de la CE:**

- frais de déplacements + frais d'hébergement + frais de bouche €8/repas

Stages:

- stages locaux: la fédération ne rembourse rien
- stages fédéraux ou « ouverts »: 50% du coût total du stage (déplacement + hébergement), pas de frais de bouche
- stages Solidaires: 50% du coût total du stage (frais d'inscription + déplacement + hébergement) pas de frais de bouche
- il n'a pas été évoqué un nombre maximum de stagiaires par syndicat
- les intervenants sont remboursés de leurs frais

Conseils Fédéraux: la fédération rembourse les syndicats pas les syndiqués

- remboursement des trajets SNCF à 100%
- remboursements de € 50 par nuit et par personne sur présentation d'une facture d'hôtel
- prise en charge de 2 délégués par syndicat, si plus de 2, à la charge de la structure locale
- pour les trajets en voiture rien n'est établi (très peu fréquents: €0,304 x km pour le moment)
- pour les syndicats d'Outre Mer: 5 voyages par an pour un représentant

Pour les congrès:

- remboursement total des frais de déplacements pour le congrès de Montpellier en mai 2012
- aucun frais de bouche
- frais d'hébergement: attendre le bilan du congrès

Pour les commissions:

- les mandatés fédéraux: hôtel + déplacements + €8 de frais de bouche par repas
- syndicats: remboursements identiques à ceux des CF – nombre de délégués non précisé

Présence au Ministère et Intersyndicales ou Interfédérales par un membre autre qu'un de la CE

- les personnes qui représentent Sud Éducation: même remboursement que les mandatés.